

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES																									
USAGES PERMIS	H : HABITATION																								
	H-1 : Unifamiliale	•																							
	H-2 : Bifamiliale																								
	H-3 : Trifamiliale																								
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A																								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B																								
	H-6 : Maison mobile																								
	C : COMMERCE																								
	C-1 : De voisinage																								
	C-2 : De quartier																								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé																								
	C-4 : Local																								
	C-5 : Régional																								
	C-6 : Grande surface																								
	C-7 : Divertissement																								
	C-8 : D'amusement																								
	C-9 : Récréotouristique																								
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A																								
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B																								
	C-12 : De faible nuisance																								
	C-13 : De forte nuisance																								
	I : INDUSTRIE																								
	I-1 : Haute technologie																								
	I-2 : Légère																								
	I-3 : Lourde																								
	I-4 : Extractive																								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables																								
	P : PUBLIC																								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel																								
	P-2 : Service public																								
	P-3 : Infrastructure et équipement																								
	A : AGRICOLE																								
	A-1 : Culture		(2)																						
	A-2 : Élevage			(2)																					
	A-3 : Élevage en réclusion				(2)																				
	A-4 : Service et transformation																								
	A-5 : Consolidation résidentielle																								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																								
	NORMES																								
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																							
		Isolée	•	•	•	•																			
		Jumelée																							
		Contiguë																							
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT																							
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	/	/	/																				
Hauteur en mètres minimale/maximale		4/10	/	/	/																				
Largeur minimale (m)		9/7	/	/	/																				
Profondeur minimale (m)		8/8	/	/	/																				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		72/56	/	/	/																				
MARGES																									
Avant minimale (m)		9	9	9	9																				
Latérale minimale (m)		2	2	2	2																				
Latérales totales minimales (m)		5	5	5	5																				
Arrière minimale (m)		6	6	6	6																				
LOTISSEMENT																									
TERRAIN																									
Largeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)																					
Profondeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)																					
Superficie minimale (m ²)	(1)	(1)	(1)	(1)																					
DIVERS																									
PIIA																									
PAE																									
Notes particulières	(3)	(3)	(3)	(3)																					
NOTES								Amendements																	
(1) Voir les articles 61 et 62 du Règlement de lotissement								No. Régl.	Date																
								(2) Voir les dispositions de la section 2 du chapitre 10 du Règlement de zonage								2004-07 ¹	2007-08-03								
																(3) Voir les dispositions de la section 1 du chapitre 12									

¹ (article 2.6.1, règlement 2004-07, annexe « B.10 »)